

MARIE-LOUISE CASADEMONT (74) *consultant Arclès*

POUR UN PEU DE SAGESSE À PROPOS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Deux questions reviennent inlassablement dans les débats, et notamment les COP annuelles : « Y a-t-il ou non réchauffement climatique ? » et : « L'homme est-il responsable, ou non, de ce réchauffement, avec ses émissions croissantes de CO₂ ? » Questions naturelles : chaque année, de nouvelles générations découvrent les questions climatiques et doivent être éveillées et informées. Mais ces débats n'abordent pas l'essentiel du sujet : ce que l'humanité devrait faire face au changement climatique.

L'ÉTAT DE L'ART en matière d'évolution du climat n'est pas achevé, en dépit des importants travaux des scientifiques du monde entier, notamment au sein du GIEC. Peut-être en saurons-nous un peu plus en 2050 ? Il est donc essentiel que le doute scientifique s'applique en ce domaine, compte tenu de la complexité inhérente aux facteurs de cette évolution. Nos sociétés humaines considèrent volontiers que la science a réponse à tout, ce qui est loin d'être vrai. Or, les débats entre climato-sceptiques et climato-réchauffistes ne laissent aucune place au doute scientifique. Sur le plan pratique, le débat fondamental ne porte pas sur la connaissance et la recherche en évolution du climat, mais sur le bien-fondé des actions des sociétés humaines contre toute évolution potentielle du climat. En attendant 2050 où l'on en saura peut-être un peu plus.

LE DÉBAT FONDAMENTAL

La vraie question est : « Quelles dispositions l'homme doit-il prendre face à l'évolution du climat ? » Pour y répondre, la Convention climat (UNFCCC, *United Nations framework convention on climate change*) propose des dispositions de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'une part, et des dispositions d'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique d'autre part.

ATTÉNUER

Même si les émissions humaines de gaz à effet de serre n'étaient pas la cause d'un réchauffement climatique, lequel même ne serait pas avéré, les projets visant à réduire ces émissions – projets d'atténuation ou NAMAs (*nationally appropriate mitigation actions*) – seraient utiles. Ils ont plusieurs qualités intrinsèques : ils préservent les ressources énergétiques finies de la planète ; ils permettent de développer et préserver la forêt et sa biodiversité ; ils génèrent des économies

à long terme, la création d'emplois, etc. Ils sont aussi facteurs de développement humain grâce aux technologies les plus récentes. Les projets d'atténuation permettent en effet aux

pays dits en développement de s'affranchir des étapes successives suivies par les pays dits développés pour acquérir la maîtrise des technologies modernes, vecteurs de progrès humains.

« Les débats
ne laissent aucune place
au doute scientifique »

ADAPTER

Même s'il n'y avait pas de réchauffement climatique et, donc, de fléaux associés, les projets de préservation de la ressource en eau, de préservation de l'agriculture face aux sécheresses afin de garantir la sécurité alimentaire et autres projets d'adaptation ou NAPAs (*national adaptation programs of actions*) seraient tout aussi utiles.

Ces projets ne sont cependant pas faciles à concevoir car il s'agit de couvrir un risque naturel dont la prédiction est délicate. Il

© SONNENBLUMEWIESE / FOTOLIA.COM



Réchauffement climatique ou pas, anthropique ou pas, la pérennisation du développement passe par les actions climat.

faut d'abord appréhender correctement les conséquences et vulnérabilités dues au réchauffement climatique. Puis déterminer un positionnement sociétal face aux risques encourus: décide-t-on de les couvrir totalement, partiellement, ou pas du tout ? Décider n'est pas facile: cela s'appelle « gérer le risque ». Cela suppose en général d'approfondir les critères de niveau de risque selon lesquels l'homme engage ou non des investissements pour contrer ces phénomènes dont la prédictibilité est relative, puis d'adopter l'une des trois attitudes mentionnées après études et réflexions diverses et participatives.

En fait, concevoir des projets d'adaptation revient à agir au nom du principe de précaution, qui est un principe d'action, et non d'inaction, et conduit à des décisions. On soulignera que les décisions pour des projets d'adaptation, si difficiles soient-elles, sont à prendre localement: il faut prendre en compte à la fois les conséquences locales des vulnérabilités climatiques déjà consta-

tées ou projetées par les études, et les souhaits locaux de couverture des risques.

DES PLANS CLIMAT NATIONAUX

Ces constats montrent *in fine* la pertinence, pour un pays par exemple, de recenser et planifier l'ensemble des projets d'atténuation et d'adaptation en un « plan climat national ». En ce sens, les contributions nationales (INDC) préparées pour la COP 21 de décembre 2015

constituent les premiers engagements des pays pour s'organiser face au réchauffement climatique. Ce sont des engagements dans des projets qui préservent les biens communs de l'humanité. Ce sont des engagements pris envers la Convention

climat: il reste à ce qu'ils deviennent des engagements politiques *via* des plans climat, NAMAs et NAPAs.

En définitive, la lutte contre le réchauffement climatique, qu'il soit de court terme ou de long terme – ce que la science continuera d'approfondir –, reste un sujet fondamental que les sociétés humaines ne

*« Des projets
qui préservent
les biens communs
de l'humanité »*

peuvent éviter. La Convention climat est le garant du cadrage international de ce sujet, le vecteur de la coopération entre pays, ou encore le ciment entre les pays pour favoriser leur organisation individuelle vis-à-vis du climat.

ÉVITER LES DÉBATS STÉRILES

Les débats climato-sceptiques et climato-réchauffistes n'apportent rien à la Convention climat, ni en termes de propositions de simplification du fonctionnement de l'UNFCCC, l'organe des Nations unies pour la mise en œuvre de la Convention climat, ni en termes d'amélioration de la gestion des flux financiers entre pays signataires. Rien en termes de préparation des nouveaux engagements des pays à venir après le protocole de Kyoto, ni en termes d'incitations ou d'aides pour élaborer, piloter et réaliser des plans climat.

Inutile de dire que le climat est une « préoccupation de riches »: les pays « pauvres » ont souvent de considérables vulnérabilités aux changements climatiques. Intégrer la gestion de la problématique du climat à l'ensemble des programmes visant à la réduction de leur pauvreté ne peut être que bénéfique.

Pour les pays « riches » ou « pauvres », élaborer et gérer des plans climat est une voie pour la définition et la réalisation de projets de développement concrets, constructifs, donc finançables. Car il n'est pas possible de financer n'importe quel projet: il leur faut une bonne définition et une bonne cohérence stratégique entre eux pour faciliter les financements. Même si l'hypothèse d'un réchauffement climatique rapide n'était pas totalement avérée, au lieu de débats stériles et répétitifs, mieux vaut soutenir activement les gouvernances climat nationales et internationales, leviers de développement humain et de contribution à la paix. ■